

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16945**

Intitulé

Traducteur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CI3M	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le traducteur traduit des documents écrits (livres, notices techniques, etc.) et les transpose d'une langue à une autre.

Il peut également réaliser une étude documentaire sur le sujet traité (concepts techniques, structures grammaticales complexes, etc.).

Il assure :

- La réception du matériau à traduire ;
- La confirmation du cahier des charges ;
- La préparation et l'analyse du matériau à traduire ;
- Les transferts et transpositions vers la langue cible ;
- La relecture et la révision ;
- La mise en forme, la mise en support et la livraison du matériau ;
- La facturation ;
- L'archivage et le suivi.

Les capacités attestées :

1. Produire une traduction de qualité
 - Maîtrise du cycle d'exécution de traduction
 - Respect du cahier des charges
 - Définition de la méthode de travail optimale
2. Mobiliser les ressources
 - Identifier et mobiliser les ressources
 - Gérer les ressources de manière efficace
3. Mettre en place les conditions de bonne exécution de traduction
 - Faire vérifier et/ou vérifier la qualité des matériaux à traduire
 - Effectuer une étude systématique du sujet
 - Valider la terminologie
4. Réaliser les traductions
 - Respect du cahier des charges
 - Maîtrise des types de traduction
 - Maîtrise des techniques de traduction
5. Contrôler la qualité des traductions
 - Vérifier la qualité technique, linguistique et fonctionnelle
6. Assurer le suivi et la veille
 - Assurer la veille terminologie, phraséologique, technique et documentaire
 - Assurer la mise à jour des ressources utiles à la traduction
7. Diffuser les éléments significatifs
 - Diffuser la terminologie et les traductions

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs à l'international ou dans un contexte multilingue.

Traducteur salarié

Traducteur indépendant

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 7 composantes

1. Produire une traduction de qualité
2. Mobiliser les ressources
3. Mettre en place les conditions de bonne exécution de traduction
4. Réaliser les traductions

5. Contrôler la qualité des traductions
6. Assurer le suivi et la veille
7. Diffuser les éléments significatifs

Modalités de validation des composantes :

- Mise en situation réelle
- Synthèses
- Examens

Pour la VAE :

- Dossier de recevabilité
- Test d'évaluation
- Mise en situation réelle
- Entretien

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président du jury : Professeur des Universités Membres : Responsables d'orientation Traducteurs professionnels Chefs d'entreprise de services linguistiques Enseignants ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président du jury : Professeur des Universités Membres : Responsables d'orientation Traducteurs professionnels Chefs d'entreprise de services linguistiques Enseignants ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Président du jury : Professeur des Universités Membres : Responsables d'orientation Traducteurs professionnels Chefs d'entreprise de services linguistiques Enseignants ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Président du jury : Professeur des Universités Membres : Responsables d'orientation Traducteurs professionnels Chefs d'entreprise de services linguistiques Enseignants ayant contribué aux enseignements

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Traducteur" avec effet au 01 septembre 2010, jusqu'au 16 juin 2016. Autorité responsable de la certification : CI3M

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Traducteur" avec effet au 16 juin 2016, jusqu'au 18 décembre 2018.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

formationATci3m.fr

Tél. 02 30 96 04 42

www.ci3m.fr

Lieu(x) de certification :

CI3M

227 rue de Châteaugiron

35000 Rennes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**